



COMITÉ DIRECTEUR

Compte rendu de la réunion du 28 avril 2022

Membres du Comité directeur

Présents :

Bernard DAUBARD, Président	Christian DEMARCONNAY, Vice-président
Hubert CHANEL, Président délégué	Eric LOUAT, Vice-président
Marie-Claire BIELLI, Secrétaire générale	André MILANO, Vice-président
Alain THEYSSIER, Trésorier général	Claudine PEYROUSE, Vice-présidente
Michelle ARVIEU, 1 ^{ère} Vice-présidente	Yves PIRIAC, Vice-président
Elisabeth BONIN, Vice-présidente (Visio)	Antony STANCO, Vice-président

Robin CHAUCHOT (Visio ap-midi)	Benoit LEPARC	Marie-Jo RIBERON (Visio)
Jean-Pierre DÔ (Visio)	Nadège NOMEZINE (Visio)	Alain THEVENIN (Visio)
Frédéric DUTANG	Pierre QUADRIGI (Visio)	

Excusés :

Hervé DI FELICE, Contrôleur de gestion	Dominique OLLIVIER-JOUANARD
Emma BAGGIO	Mickaël ROUAULT
J-Claude CHATEAUZEL	Jacques VIANESI
Yves GUILLOT	

Invités

Présents :

Henri ESCALLIER, Conseiller du Président (Visio)
Jean-Claude POYOT, Président d'honneur de la F.F.S.B. (Visio)
Joseph SBALCHIERO, Président du Conseil national de discipline de 1^{ère} instance
Philippe TRONCY, Responsable de la Cellule DEF
Michel MARCHAND, Coprésident de la Cellule Comités en développement (fin de réunion)
Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national
Xavier MAJOREL, Directeur administratif

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité directeur du 4 novembre 2021

Unanimité pour.

2. Résultat de la consultation (médaille du Centenaire, dotation France Tirs et partenariat Dynabuy)

Cette consultation n'a connu qu'une participation de 8 membres du Comité directeur.

La médaille du Centenaire a reçu 6 votes pour et 2 abstentions, la dotation de France Tirs 4 votes pour et 4 abstentions et le partenariat Dynabuy 3 votes pour, 1 vote contre et 3 abstentions.

Benoit LEPARC regrette que cette consultation n'ait pas été précédée d'une réunion d'information qui aurait permis de mieux appréhender les tenants et les aboutissants des propositions. Il souhaite une réunion mensuelle du Comité directeur pour faciliter la circulation de l'information et les échanges.

Le Président retient l'idée d'une visioconférence mensuelle.

André MILANO confirme une attente générale pour davantage d'échanges et suggère la tenue d'un séminaire afin de resouder l'équipe après la crise sanitaire qui a pu créer de la distance.

3. Budget 2021/2022

Le Trésorier général commente la situation à fin mars qui donne un résultat courant de 370 991 € mais qui n'a rien de significatif puisqu'aucun championnat de France n'a encore été comptabilisé. La situation d'avril donnera une première tendance avec la prise en compte des 3 premiers championnats de France.

La situation de juillet est capitale, puisque toutes les licences seront facturées et les principaux championnats de France seront passés. Quoi qu'il en soit, cet exercice sera déficitaire comme prévu.

Au 27 avril, le nombre de licences délivrées est de 40 192 pour 39 226 prévues au budget.

Les CBD ne pourront plus demander la suppression de licences après le 30 avril.

Cette présentation budgétaire va évoluer de façon à regrouper toutes les dépenses d'arbitrage dans le même onglet.

Le Président précise que le passage de l'indemnité kilométrique de 0,25 à 0,28 €/km en raison de la hausse des carburants occasionnera une dépense supplémentaire de 30 à 40 000 € sur l'exercice en cours et de 50 000 € sur le suivant. Chacun est donc invité à rationaliser ses déplacements.

André MILANO fait remarquer qu'il existe d'autres modes de transport que la voiture, en particulier le train qui est souvent plus économique.

Claudine PEYROUSE informe que la journée de Multi-épreuves 4 et France Tirs jeunes n'étaient pas prévus dans son budget, les sommes ont été prises sur la ligne « Activité jeunes ».

Éric LOUAT indique que les dépenses du Multi-épreuves 4 doivent bien apparaître dans le budget des jeunes, en revanche, les dépenses des jeunes sur France Tirs doivent être affectées au budget propre à ce championnat.

Benoit LEPARC observe que dans le budget formation et concernant la formation de moniteur bouliste, les intitulés des modules ne correspondent pas à la session en cours et aucune somme n'a été inscrite pour les modules qui ont été interrompus en raison du COVID.

Philippe TRONCY confirme qu'il est bien prévu de terminer la formation de moniteur bouliste cette saison pour les candidats qui n'ont pas basculé sur le CQP, avec quelques évolutions dans les contenus.

Benoît LEPARC répond que la même réponse lui a été faite il y a près d'un an. Or, force est de constater que la formation de moniteur bouliste n'a pas repris depuis le module 2 dispensé en décembre 2020, ce qui est anormal.

Le DTN informe qu'une refonte des lignes et des intitulés est prévue avec le Trésorier général.

Le Président ajoute que l'équilibre de ce budget est permis par le report de fonds dédiés issus des excédents exceptionnels des 2 exercices précédents, puisqu'il a été décidé de maintenir les charges d'avant COVID, avec 4 000 licences de moins, pour favoriser la reprise de l'activité bouliste.

4. Révision du mode de calcul de la redevance d'affiliation des A.S.

Actuellement, les A.S. de moins de 20 licences sont redevables d'un droit d'affiliation de 30 €, de 20 à 34 licences de 60 € et au-delà de 35 licences de 100 €. Le produit total est de 86 750 € sur la saison.

Plusieurs comités ont dénoncé les effets de seuil qui peuvent freiner la prise de licences dans certaines A.S.

Le Président propose une nouvelle formule de calcul qui tient mieux compte de l'effectif de l'A.S. en procédant par palier de 10 licences.

Le 1^{er} palier à moins de 10 licences est de 35 €, puis un supplément de 10 € est ajouté pour chaque tranche de 10 licenciés suivante. Le produit total passerait alors à 89 500 €.

Nombre de licences	Montant de la redevance d'affiliation
- de 10	35 €
10 à 19	45 €
20 à 29	55 €
30 à 39	65 €
40 à 49	75 €
50 à 59	85 €
60 à 69	95 €
70 à 79	105 €
80 à 89	115 €
90 à 99	125 €
100 et +	135 €

Cette proposition sera soumise au vote de l'Assemblée générale de la Fédération prévue prochainement par voie électronique avec le vote du tarif des licences 2022/2023.

5. Le tarif des licences 2022/2023

Après avoir échangé avec de nombreux dirigeants de comités, le Président estime qu'il n'est pas concevable d'augmenter le tarif des licences pour la prochaine saison. Un grand nombre de licenciés ont repris leur licence en 2021/2022 en bénéficiant de tarif réduit voire de la gratuité grâce aux efforts consentis par la Fédération, les comités et les A.S.



2022/2023 sera le retour au tarif normal d'avant COVID, mais la construction du budget sera compliquée avec un déficit évalué à 230 000 €. Pour y répondre, un plan d'économie de 100 000 € est à l'étude et il sera de nouveau fait appel aux fonds dédiés pour 120 à 130 000 €.

En 2023/2024, une hausse du prix de la licence de 3 à 5 € sera inévitable.

Christian DEMARCONNAY estime que la Fédération doit communiquer de façon transparente dès maintenant pour préparer les esprits.

Le Président confirme que la survie de la Fédération passe non seulement par un tarif plus élevé de la licence, mais aussi par une offre accrue de nouveaux produits et services en matière de boule récréative, boule santé bien-être...

Elisabeth BONIN s'interroge sur la pertinence de reporter d'une saison l'augmentation du prix des licences dans la mesure où les licenciés s'attendent à cette nécessaire évolution.

Éric LOUAT fait remarquer qu'après 3 saisons de stagnation des tarifs, cela revient à une hausse de 4 € sur 4 ans.

Marie-Jo RIBERON considère qu'une hausse de 3 à 5 € sur 1 an est insignifiante alors que l'enjeu est la sauvegarde de notre fédération.

D'autre part, le Président propose la suppression de la licence Promotion qui a été mise en place pour les licenciés de moins de 75 ans qui ne souhaitent plus prendre une licence compétition.

Actuellement, 621 licences Promotion sont délivrées. L'écart de tarif entre la licence Loisir et la licence Promotion étant de 5 €, l'enjeu financier est de 3 000 €.

Christian DEMARCONNAY attire l'attention sur le risque d'hémorragie des 4èmes divisions vers la licence Loisir.

Le Président estime que l'objectif de la licence Loisir de transformer les cartes de sociétaires en licences Loisir n'a pas été atteint puisque sa mise en place n'a même pas permis une inflexion de la courbe de baisse des effectifs. L'offre de loisir correspondante n'a pas été mise en place non plus.

La proposition de suppression de la licence Promotion sera également soumise au vote de l'Assemblée générale.

Enfin, le Président propose la création de la licence « Boule santé bien-être » et de la licence « Boul'ensemble » afin de pouvoir les développer et les recenser.

Pour la pratique du Sport adapté (Boul'ensemble), il pourrait s'agir d'une licence à part entière ou d'un volet adossé à une licence Compétition ou Loisir suivant la volonté de faire de la pratique compétitive.

L'essentiel est de répondre aux attentes du ministère en termes d'inclusion et de pratique partagée.

Le Président indique que la Fédération a reçu délégation du Ministère pour la pratique Sport Boules Sport adapté et qu'à ce titre, il vient de recevoir un courrier d'Amélie LE FUR, présidente du Comité paralympique et sportif français, l'informant que de ce fait, la F.F.S.B. devient une fédération paralympique. Il reste maintenant à faire reconnaître une épreuve paralympique pour devenir fédération olympique.



Antony STANCO indique qu'il faudra voir avec la FFSA la faisabilité de ce volet en plus de la licence multisports que délivre cette dernière.

Jean-Pierre DÔ signale qu'un championnat de France Sport Boules Sport adapté se déroulera fin juin à Albi grâce aux structures boulistes impliquées dans cette démarche.

Jean-Claude POYOT se félicite de cette bonne nouvelle qui nécessitera la révision de la convention signée avec la FFSA il y a plus de 15 ans.

Le DTN répond qu'une rencontre est programmée avec la DTN du Sport adapté et plusieurs élus pour convenir de la nouvelle gestion à mettre en place.

Il importera de bien communiquer sur le site fédéral et dans SBM sur ces secteurs d'avenir.

S'agissant de la licence « bénévole », le Président estime que c'est un moyen de créer de nouveaux adhérents si ces personnes ne sont pas déjà licenciées par ailleurs et de recenser les intervenants dont nous devons tenir un fichier à jour dans le cadre de l'honorabilité.

Christian DEMARCONNAY s'interroge sur les conditions d'adhésion : directement auprès des A.S., des CBD, des LBR ou de la F.F.S.B. ? Le problème de l'assurance se pose aussi : les mêmes garanties que le contrat responsabilité civile des licenciés ou la responsabilité civile de l'instance d'accueil ?

Le Président répond que ce n'est pas une question d'argent et qu'il n'est pas concevable de faire payer une adhésion à des gens qui donnent bénévolement de leur temps.

André MILANO rappelle que le but d'une fédération est tout de même de délivrer un maximum de licences.

La réflexion n'étant pas mûre, ce dossier est reporté.

6. Championnats de France 2022

Hubert CHANEL indique que 3 championnats de France se sont enchaînés fin mars début avril. Les finales nationales des clubs organisées à Balaruc-les-Bains se sont très bien passées devant un public nombreux.

France Tirs a dû s'adapter aux caprices de la météo avec une révision du programme technique pour permettre à tous les compétiteurs de jouer en boulodrome devant des tribunes bien fournies. Hubert CHANEL tient à remercier la DTN pour son implication efficace dans l'organisation, ainsi qu'Éric LOUAT et Elisabeth BONIN pour s'être adaptés.

André MILANO ne comprend pas pourquoi la compétition de Relais n'attribue pas de titre.

Les finales nationales des clubs jeunes se sont tenues à Mornant dans de très bonnes conditions et ont rencontré un franc succès sportif et populaire.

Frédéric DUTANG qui a officié sur ces finales signale que 2 équipes ont été autorisées à jouer alors qu'elles n'étaient pas en tenue et qu'elles jouaient avec des boules qui n'étaient pas réglementaires, ce qui laisse supposer que tout le championnat s'est déroulé ainsi.



Les prochains championnats sont les suivants :

2022		
28 et 29 mai	Combiné Jeunes	Fitilieu Les Abrets
24 au 26 juin	Raffa Volo	Mâcon
25 et 26 juin	Sport Boules Sport adapté	Albi
2 et 3 juillet	Doubles	Saint-Denis lès Bourg
15 au 17 juillet	Quadrettes/Triples	Valence
27 et 28 août	Simple	Saint-Michel de Maurienne
3 et 4 septembre	Doubles mixtes	Béziers
9 au 11 septembre	Vétérans / AS 3&4	Brives-Charensac
11 septembre	Relais mixte	Bruguières

Les visites techniques et les signatures de conventions s'effectuent dans les temps.

Pour 2023, le CBD de la Haute-Vienne / Creuse a confirmé officiellement sa candidature pour les finales nationales des clubs à Limoges.

Il reste à trouver un organisateur pour France Tirs dont la formule pourrait évoluer sur 8 jeux.

L'appel à candidatures pour les championnats de France 2024 est lancé avec retour des candidatures au plus tard le 30 septembre.

Le Président précise que c'est le Bureau exécutif qui examine les dossiers de candidature et s'il y a plusieurs candidats pour un même championnat, le choix est soumis à l'avis du Bureau fédéral et du Comité directeur.

7. Les saisons sportives 2021/2022 et 2022/2023 + Réforme M3

La réforme M3 a été votée par le Comité directeur du 6 février 2020, mais n'a pu être mise en œuvre pour cause de COVID, elle s'appliquera en septembre 2022.

Des réunions se sont tenues dans les comités en présentiel ou en visioconférence pour expliquer la réforme et échanger sur sa mise en route.

L'objectif est de proposer aux joueurs de M3 des compétitions sportives tout au long de la saison et une double chance de qualification au championnat de France par le biais de concours dédiés et par le biais des fédéraux classiques.

Des dates ont été bloquées dans le calendrier fédéral pour que chaque LBR/CS ou PADB choisisse 5 dates pour organiser des concours dédiés où seules les équipes déclarées pourront participer dans le but de se qualifier directement au championnat de France quadrettes et d'accéder à la M2.

128 quadrettes seront toujours qualifiées et chaque Ligue, CS ou PADB conserve son nombre de qualifiés.

Ce système permettra de se passer des points de catégorisation pour l'accèsion en M2.

Benoit LEPARC qui était initialement favorable à la réforme est désormais plus réservé et fait part de ses craintes suite à l'expérimentation réalisée cette saison dans les Hauts de France. 21 équipes étaient engagées en début de saison, mais seulement 12 équipes ont participé à la dernière étape. La démobilisation des équipes distancées au classement est préjudiciable pour les organisateurs de fin de saison et risque de les démobiliser à leur tour.

D'autre part, des équipes assurées de leur qualification avant la dernière étape se sont montrées complaisantes avec certaines équipes.

Il est également partisan d'une rétrogradation en M4 des joueurs des équipes les plus mal classées.

Hubert CHANEL répond que les Hauts de France ont commis une erreur en attribuant toutes les places qualificatives uniquement par les concours dédiés et en assurant 1 qualifié à chaque CBD.

Pour lutter contre la démobilisation des équipes, le paiement de l'engagement aux 5 étapes pourrait être exigé dès le début de saison, voire une caution, et en cas de forfait injustifié, une interdiction de participation au fédéral pourrait être prononcée.

D'autre part, le principe de rétrograder en M4 les joueurs des équipes de fin de classement n'a de sens que si tous les joueurs de M3 s'engagent dans le championnat.

Le Président rappelle que les concours dédiés sont le seul chemin pour accéder à la M2.

Concernant les 4^{èmes} divisions dont la moyenne d'âge progresse et qui participent moins aux concours et qualificatifs, un des enjeux majeurs de la Fédération dans cette mandature est de mettre en place une vraie offre récréative. Ils trouveront alors le plaisir et la convivialité qu'ils attendent.

Hubert CHANEL prépare un mémo à l'attention des comités pour les aider à mettre en place ces concours dédiés de façon uniforme sur l'ensemble du territoire.

+ Réforme M2

95 équipes sont déclarées en quadrette cette saison, mais une vingtaine ne joue pas chaque week-end alors que des places sont disponibles.

45 A.S. sont organisatrices dont 37 en AURA. Sur chaque journée, des concours de capacité différente se disputent et attribuent des points de façon inégalitaire.

L'objectif est de mettre en place une M2 de 64 équipes avec 10 journées de championnat proposant chacune des concours offrant la même possibilité de prise de points : 4 x 16 Q ou 2 x 32 Q ou 1 x 64 Q. Les concours sur la journée seront privilégiés.

Toutes les équipes sont donc censées jouer toutes les journées et consentir à au moins un déplacement lointain dans la saison, une charte sera signée au préalable.

Les modalités de répartition des équipes sur les concours s'efforceront de respecter au mieux la géographie, l'organisateur pourrait conserver la maîtrise sur 50 % des équipes.

Le nombre de qualifiés aux championnats de France doubles et qudrettes passera de 48 à 32 équipes.

Au terme de la saison, 3 équipes accèdent à la Ligue Sport Boules M2 et 16 descendent en M3. La catégorisation sera ainsi simplifiée.

Compte tenu des enjeux que constituent la qualification au championnat de France et le maintien, les équipes devraient rester mobilisées jusqu'à la fin de saison d'autant que le dernier concours sera les Tournois de Pentecôte.

Pour parvenir aux 64 équipes, le champion et le sous-champion de France quadrettes M3 seront incorporés et au besoin, des wild cards seront accordées, des candidats se sont déjà manifestés.

Marie-Claire BIELLI rappelle que la règlementation sportive prévoit le maintien en M2 de tous les participants aux divers championnats de France M2 (Quadrettes, Doubles et Simples). Si on ne retient que le classement quadrettes, des champions de France doubles dont la quadrette ne figurerait pas dans les 48 premiers du classement pourraient se retrouver en M3 la saison suivante.

Le Président indique que le point fort de cette réforme est de proposer une équité dans l'attribution des points par journée. Il souhaite aussi que chaque région conserve au moins 1 équipe pour maintenir une représentation nationale et que les organisateurs hors AURA continuent à être candidats.

Il a préparé un sondage pour recueillir l'avis des capitaines d'équipe et aider la commission à finaliser le projet.

Éric LOUAT fait observer que toutes les modalités de ce projet M2 n'étaient pas connues en début de saison, en particulier la réduction à 64 équipes, et s'interroge sur la régularité de la réforme.

Bruno LEPARC confirme qu'il ne faut pas exclure un recours devant le CNOSF et annonce qu'il s'abstiendra. Robin CHAUCHOT approuve le fond de la réforme, mais s'abstiendra également car il serait plus raisonnable de l'appliquer en 2023/2024.

André MILANO considère que la réforme M2 doit impérativement se mettre en place avec la réforme M3.

Christian DEMARCONNAY estime que la réforme est connue de tous les joueurs de M2, qu'elle a encore été à l'ordre du jour de la dernière Assemblée générale à Vichy et qu'il faut la mener de front avec la réforme M3 sinon un décalage d'un an entraînerait la rétrogradation en M3 de 47 équipes fin 2023.

Le Président met aux voix l'application de la réforme M2 au 15 septembre 2022.

- ✚ Par 18 voix pour et 2 abstentions, l'application de la réforme M2 au 15 septembre 2022 est adoptée à l'unanimité.

8. Les modifications de règlementation sportive

- Chapitre 1 - Article 2.3. - 3. Interruption de licence.

Il est ajouté que les effets de la licence rouge restent applicables en cas de moins de 3 saisons d'interruption de licence.

- Chapitre 1 – Article 5 - CONCOURS POUVANT ETRE ORGANISES

Ajout des concours mixtes dans la catégorie Propagande.

Suppression de la mention : « *Tous les CN 16 Q sur une journée, doivent obligatoirement se dérouler par élimination directe* », puisque la formule par groupes permet de disputer la compétition sur 5 tours et donc sur la journée.

- L'attribution des points de catégorisation dans les épreuves de traditionnel disputées dans les rencontres de clubs est supprimée.
- **Chapitre 2 - ARTICLE 10 - DEUXIEME DIVISION (Ligue Sport Boules M2 et M2)**

« B – M2

64 équipes engagées dans un championnat sur 10 journées + les Tournois boulistes de Pentecôte.

*Les 3 premières équipes du classement final de M2 accèdent à la Ligue Sport Boules M2.
Les 16 dernières équipes du classement final de M2 descendent en M3 ».*

- **Chapitre 2 - ARTICLE 11 - TROISIÈME DIVISION (M3)**

« 1. Déclaration des équipes (en début de saison)

A compter de la saison 2022/2023, possibilité de déclarer des quadrettes M3 pour disputer au cours de la saison 5 concours dédiés à l'intérieur de la LBR, du PADB ou du CS. Le classement au terme des 5 journées de concours dédiés permet une qualification directe au championnat de France quadrettes d'un nombre d'équipes déterminé par la LBR, le PADB ou le CS et l'accession de la 1^{ère} équipe du classement en M2.

Possibilité de déclarer une équipe en M3 avec de 3 à 5 joueurs d'une même AS/ESB et avec un minimum d'un licencié classé en 3^{ème} division.

Tous les joueurs déclarés dans l'équipe reçoivent une licence M3/F3.

Les concours dédiés sont gérés par les LBR/PADB/CS et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes :

- ✓ *Equipe constituée de 4 ou 5 joueurs avec au moins 2 joueurs de l'équipe déclarée.*
- ✓ *Possibilité de recourir à 1 à 3 compléments d'équipe « jokers » de l'AS/ESB par concours.*

Il est entendu que les joueurs déclarés dans une équipe ne peuvent plus muter au-delà du 31 juillet.

Peuvent servir de complément d'équipe les F3 et M3 n'appartenant pas à une équipe déclarée, les 4D et les U18 à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau « Elite, Seniors, Collectifs nationaux ou Relève ».

Les compléments d'équipes peuvent évoluer dans d'autres équipes de l'AS/ESB au cours de la saison.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- *Le nom de l'AS*
- *Le nom du chef d'équipe.*

*Chaque équipe déclarée se verra attribuer un code d'identification (N° d'équipe).
Les déclarations d'équipes M3 pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY »
pour le 31 juillet.
Au 15 août, la FFSB valide ces équipes constituées et leur numéro d'identification.
Les licences des joueurs peuvent alors être éditées.*

*Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée :
En cas de décès ou d'incapacité définitive, un joueur peut être remplacé pour la saison en
cours. Ce remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe constituée.*

Pour la première saison d'application, l'accession en M2 se fera sur la base du volontariat ».

André MILANO redoute que le reclassement en M3 des M4 qui doivent nécessairement être cooptés dans une déclaration d'équipe, lorsqu'il n'y a qu'1 ou 2 joueurs de M3 volontaires, soit un frein à la création d'équipes.

Dans la mesure où les F3 peuvent entrer dans la déclaration d'une équipe M3, le Comité directeur estime qu'il serait normal d'ouvrir le même droit aux F2 avec les équipes M2.

Claudine PEYROUSE indique que s'agissant des jeunes, elle va soumettre au Comité directeur la suppression du championnat de France Triples U18 et en compensation, la CNJ propose que les U18 puissent disputer les qualificatifs et le championnat de France Quadrettes dans les catégories adultes.

Christian DEMARCONNAY se fait confirmer que pour la première saison d'application, les équipes de M3 qui déclineront la montée en M2 entraineront le repêchage d'équipes de M2.

- Chapitre 5 – Article 41.a. – Groupe National

2. Inscriptions - Féminines F2

En F2, le nombre d'inscriptions aux concours nationaux auprès des organisateurs passe de 10 à 6.

Une 2^{ème} session permettra de compléter les concours et d'obtenir plus de 10 inscriptions.

Une dernière ouverture d'inscriptions donnera la possibilité d'obtenir plus de 10 inscriptions.

- Un **barème de sanctions sportives** et financières propre aux F2 est créé avec :

- ✓ « Un retrait de **6 points** par double inscription reconnue,
- ✓ Un retrait de **12 points** et 2 fois l'inscription à payer à l'AS par forfait avéré,
- ✓ Au-delà de 2 forfaits avérés, $n \times 12$ points retirés à l'équipe et $n \times 2$ fois l'inscription à payer aux AS et interdiction de se présenter aux éliminatoires régionales NAT Q, D, T, S de la saison en cours ».

- Chapitre 5 – Article 51 Ligue Sport Boules M1

B – LES CONCOURS NATIONAUX 1^{ère} division et Ligue Sport Boules M2

ARTICLE 51 – Concours nationaux Ligue Sport Boules M1

1. Déroulement des concours.

« A compter de la saison 2021/2022, la F.F.S.B. confie à la Ligue Nationale Sport Boules la promotion et l'organisation matérielle des étapes de LIGUE SPORT BOULES M1, la partie sportive restant de la compétence de la F.F.S.B.



Compétitions organisées en Quadrettes sur un circuit de 10 étapes : 10 concours quadrettes par groupes.

Les Tournois boulistes de Pentecôte de même que les championnats de France Doubles, Quadrettes et Simples complètent le programme de la saison mais n'attribuent pas de points. Chacune des 16 équipes déclarées fournit 1 quadrette pour les journées Quadrettes.

Pour chaque étape, les groupes seront définis par tirage au sort effectué la semaine précédant la compétition sous la responsabilité d'un membre du Bureau fédéral au siège de la Fédération.

Pour les compétitions Quadrettes, le tirage informatisé respectera la contrainte suivante : au cours des 2 séries de 5 étapes, chaque équipe rencontrera successivement dans son groupe, 3 différentes parmi les 15 autres ».

- « Dans les parties de groupe, en cas d'égalité au terme du temps réglementaire, une mène supplémentaire à but non annulable et non perdable est jouée, voire l'épreuve de point si l'égalité persiste. L'équipe qui l'emporte n'ajoutera qu'1 point à son score ».

Claudine PEYROUSE désapprouve le principe de ne marquer qu'un point dans la mène supplémentaire car il s'agit d'une mène comme les autres qui fait partie de la partie.

Joseph SBALCHIERO explique que dans les phases de groupes, le goal-average est capital et il serait inéquitable qu'une équipe qui joue un quart d'heure de plus que les autres grâce à la mène supplémentaire engrange beaucoup de points dans cette mène au détriment des autres équipes du groupe qui n'ont pas eu la possibilité ce temps supplémentaire.

André MILANO estime que l'équité commande de reconnaître le match nul.

Elisabeth BONIN considère que cette disposition ne peut être maintenue car elle est contraire au RTI.

Le Président retire cette disposition et renvoie la réflexion à un groupe de travail sur la Ligue Sport Boules M1 qui doit par ailleurs formuler des propositions sur une attribution des points plus équitables et pourrait donner lieu à un vote électronique du Comité directeur en juin.

- **L'engagement** de la saison 2022/2023 passe de 4 000 à 5 000 €.

- **Déroulement horaire**

Déroulement horaire Quadrettes (Parties en 2h00)	Etapas en intérieur		Etapas en extérieur	
	Journée 1	Journée 2	Journée 1	Journée 2
1 ^{ère} partie de groupe	20h45		18h30	
2 ^{ème} partie de groupe		8h00		8h00
3 ^{ème} partie de groupe		10h45		10h45
½ finale + 2 parties de classement		14h30		14h30
2 autres parties de classement		17h00		17h00
Finale		18h00		18h00
Programme adapté pour les Tournois de Pentecôte				

Elisabeth BONIN déplore l'absence d'arbitrage lors des parties de classement qui sont séparées des ½ finales où officient les 2 arbitres missionnés par le matériel TV.

- **ARTICLE 54 – Concours nationaux M2**

1. Déroulement des concours

« A compter de la saison 2022/2023, la F.F.S.B. met en place une épreuve destinée aux 64 équipes de M2.

Compétitions organisées en Quadrettes sur un circuit de 11 étapes : 10 concours quadrettes par groupes + Tournois boulistes de Pentecôte.

Chacune des 64 équipes déclarées fournit 1 quadrette pour les journées Quadrettes.

Sur chaque journée, des concours de capacité identique (4 x 16 ou 2 x 32 ou 1 x 64) seront organisés.

Pour chaque étape, les groupes seront définis par tirage au sort effectué la semaine précédant la compétition sous la responsabilité d'un membre du Bureau fédéral au siège de la Fédération.

Un tirage informatisé définit la composition des groupes sur chaque étape ».

- **Chapitre 5 - C - RÈGLES GÉNÉRALES**

La possibilité de disputer des compétitions par groupes est ajoutée.

- **Chapitre 5 - ARTICLE 77.B - CONCOURS ORGANISES PAR GROUPES**

« 1. Définition des Groupes

On entend par "Groupes" la réunion d'un nombre déterminé d'équipes ou joueurs (3 ou 4 équipes).

Des têtes de groupes peuvent être désignées d'après un critère prévu à l'avance par les organisateurs (champions, vice-champions d'éliminatoires, etc.), sauf pour les concours Nationaux.

En outre, il faut éviter, dans la mesure du possible, que deux équipes d'une même ASB se trouvent dans une même poule.

2. Recommandation

Il est recommandé de former le maximum de groupes de 4, formule la plus juste.

Cependant, en fonction du nombre d'équipes et de jeux disponibles, l'utilisation de groupes de 3 peut s'avérer nécessaire.

Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée.

3. Dénomination des rencontres

Les rencontres dans un groupe se nomment « phases ».

Chaque phase correspond à une partie.

4. Tirage au sort de la 1^{ère} partie éliminatoire

Seules les équipes classées 1^{ères} de leur groupe poursuivent la compétition.

S'il y a une partie de cadrage à la sortie des groupes, une équipe qui a déjà été office, ne peut plus l'être lors de ce cadrage.

5. Ordre des rencontres - résultats

Dans chaque Groupe, identifier chaque équipe par une lettre (A, B, C, D) au moyen d'un tirage au sort.

Chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe :

✓ *Première phase*

- *Les équipes A et B sont opposées l'une à l'autre.*
- *Les équipes C et D sont opposées l'une à l'autre.*

✓ *Deuxième phase*

- *Les équipes A et C sont opposées l'une à l'autre.*
- *Les équipes B et D sont opposées l'une à l'autre.*

✓ *Troisième phase*

- *Les équipes A et D sont opposées l'une à l'autre.*
- *Les équipes B et C sont opposées l'une à l'autre.*

L'équipe classée 1^{ère} de son groupe poursuit la compétition.

Possibilité de faire disputer une partie de classement entre les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème}.

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

- ✓ *Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.*
- ✓ *Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.*

Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. – Annexe 5 du règlement sportif).

Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur ».

- **Chapitre 6 - ARTICLE 93 - DEUXIEME DIVISION (F2)**

« Composition

Les 150 joueuses ayant obtenu le plus grand nombre de points, hormis les F1, sont classées en F2 ».

- **ARTICLE 96 - LES COMPETITIONS**

« 5. Concours Propagande et Promotion :

- ✓ *Elles sont soumises à la règle du handicap.*
 - ✓ *Les F1 et F2 ne peuvent pas jouer dans les concours réservés aux seuls 4^{èmes} Division.*
- Les féminines peuvent participer aux concours masculins 3 et 4 + 1N quelle que soit la division dans laquelle elles évoluent. Elles ne sont pas comptabilisées comme N.*

Dans les concours mixtes, les féminines évoluent en fonction de la division de leur licence féminine ».

- **Annexe 3 – B Championnat de France Quadrettes**

Passage de 48 à 32 équipes, qualification des 32 premières équipes du classement et suppression de l'inter régionalisation.



- **C – Championnat de France Doubles**

ARTICLE 16 – M2 – 48 équipes

Suppression de l'inter régionalisation et qualification par le classement d'un nombre d'équipes correspondant à la différence entre 48 et le nombre de qualifiés par les concours nationaux doubles.

- **Annexe 3 – c Championnat de France Doubles**

ARTICLE 17c

« Championnat Doubles Féminin F2

~~32~~ 24 équipes (8 poules de ~~4~~ 3) de 2 ou 3 joueuses (au moins 1 joueuse de la catégorie par équipe).

Qualification des 24 premières équipes du classement et suppression de l'inter régionalisation ».

- **Annexe 5 - CHAMPIONNAT DES CLUBS ELITE 1-2, NATIONAL 1-2-3-4, FEMININ ELITE 1- 2, FEMININ NATIONAL 1**

« 2.3 - Les joueurs et les équipes II et +

Le club ayant au moins deux équipes engagées dans l'un des championnats pourra utiliser un joueur et un seul ayant évolué en équipe de niveau supérieur dans un championnat de niveau inférieur mais ce joueur ne pourra participer qu'à 2 épreuves dont une seule individuelle maximum (*épreuve d'appui comprise*).

Est considéré comme « ayant évolué en équipe de niveau supérieur » le joueur ayant déjà participé effectivement à 4 matchs de ladite équipe supérieure.

Un remplaçant qui ne rentre pas en cours de match n'est pas comptabilisé comme joueur « ayant évolué » dans une équipe.

Une féminine ayant joué une rencontre de club féminin ne peut plus intégrer une équipe masculine.

En cas d'infraction, voir sanctions (annexe 5 art.10-8) ».

- **Article 3.1. - Préparation du match**

« e) Matériel utilisé

Matériel préconisé :

- ✓ Horloge *avec chronomètre électronique*.
- ✓ Marqueurs de scores ».

- **ARTICLE 4.3 - Tenues vestimentaires**

« Le manager veillera à ce que tous ses joueurs *et lui-même* portent la tenue du club durant toute la durée du match ».

- **C - LA GESTION**

ARTICLE 10 : REGLEMENTATION GENERALE

10.1 - Conditions à remplir

« Précisions pour les équipes II :

Les équipes 2 des clubs évoluant en E1, E2, N1 évolueront au maximum en ~~A2~~ N1, elles pourront disputer les phases finales, mais n'accéderont pas au niveau supérieur.

En féminines les équipes 2 évolueront ~~en FN 1~~ au maximum en Féminin Elite 2, elles pourront disputer les phases finales, mais n'accéderont pas au niveau supérieur ».

- ARTICLE 15 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL 3

15.1 - Organisation des championnats régionaux

a) Engagement

« Tout club désirant participer au championnat National ~~4-3~~ dans son/sa LBR/CS doit déposer sa candidature à la FFSB dans les délais fixés.

Dans une équipe au maximum ~~3~~ 4 joueurs M1 – M2 – F1 ou F2 peuvent participer à chaque tour d'une rencontre National ~~4-3~~ ».

Christian DEMARCONNAY n'est pas favorable à cette disposition qui est trop restrictive dans les comités à faible effectif où les M2 sont très mobilisés dans les équipes de clubs.

Le Président souhaite se laisser un peu de temps pour voir ce qui se passe à la pratique.

- Annexe 8 - Accès aux compétitions françaises des joueurs licenciés à l'étranger

ARTICLE 2 - CONCOURS PROPAGANDE ET PROMOTION

« Les joueurs étrangers ou les équipes étrangères dont la catégorisation n'a pas d'équivalence avec la catégorisation française n'ont accès qu'aux concours « Toutes divisions » ».

🚩 Toutes ces propositions de modification sont adoptées à la majorité.

Chapitre 1 - ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DES POINTS DE CATÉGORISATION (Application 2023/2024)

« 1. Règles générales :

- Ces règles sont les mêmes pour toutes les catégories, tous comités confondus.
- Les points acquis doivent obligatoirement être relevés aussi bien pour le concours principal que pour le concours complémentaire (ou 2^{ème} concours).

2. Les points individuels sont comptabilisés du ~~lendemain des Fédéraux quadrettes de la saison précédente~~ début de la saison sportive au soir des fédéraux quadrettes ~~de la saison en cours~~ ».

Le Président propose la suppression des points de catégorisation sur la période du lendemain des fédéraux quadrettes au 15 septembre dans la mesure où ils sont comptabilisés pour la saison suivante.

Marie-Claire BIELLI fait remarquer que c'est la mort des concours Propagande estivaux et un manque à gagner pour les finances de la Fédération (redevances d'inscription au calendrier national). La suppression avait été votée par le Comité directeur en 2010, mais il a fallu faire aussitôt marche arrière face au tollé des organisateurs.

Le Président répond qu'avec la mise en œuvre des réformes M2 et M3, la donne va sérieusement changer et la prise de points de catégorisation individuelle perdra de son importance. L'essentiel reste que les gens jouent en été. Certains participent pour prendre des points, mais combien ne viennent pas de peur de prendre trop de points.

Henri ESCALLIER estime que la prise de points en été alors que les compositions d'équipe sont totalement libres est une hérésie sportive et fausse la catégorisation. Il faut profiter de la réforme pour supprimer la prise de points dans cette période.

Jean-Pierre DÔ confirme qu'en été les joueurs changent de coéquipiers et les points pris créent des isolés dont la situation ne satisfait personne.

La pertinence de conserver les label « Propagande » et « Promotion » se pose et la redevance due à la Fédération pourrait être calculée sur la dotation versée.

Le DTN considère qu'un grand toilettage sur les points de catégorisation s'impose. Ces derniers resteront utiles pour l'accession ou le maintien en M3.

Benoit LEPARC se fait confirmer que les équipes M3 participant aux concours dédiés marqueront des points collectifs, mais aussi des points individuels, y compris les compléments d'équipe.

Au vu des échanges, le Président propose de supprimer la prise de points en été à compter de 2023/2024, une fois les réformes mises en place.

✚ Unanimité pour.

9. Commission nationale des jeunes

Claudine PEYROUSE présente la réforme de la pratique Jeunes qui s'articule autour de 3 axes :

- ✓ La filière d'accès au haut niveau
- ✓ La pratique compétitive
- ✓ Les rencontres sportives

S'agissant du haut niveau, le DTN annonce le retour des stages départementaux et régionaux, ainsi que des centres locaux d'entraînement encadrés par des conseillers techniques. Des stages nationaux de détection suivront, ainsi que des tournois internationaux avant de faire les sélections pour les Mondiaux.

La pratique compétitive doit s'adapter à nos effectifs jeunes qui ne représentent plus que 1 100 licences dont 500 U15 et U18. Actuellement, 21 titres sont décernés dans les catégories jeunes, ce qui n'est plus concevable d'autant que le niveau de performance est très moyen et que l'on peine à compléter certains championnats.

De ce fait, la CNJ propose la suppression du championnat de France Triples U18 et en compensation, propose d'autoriser les U18 à disputer les qualificatifs et le championnat de France quadrettes avec les adultes.

Une autre proposition serait de décaler les championnats de France Doubles U15 et U18 sur le week-end des championnats de France quadrettes.

André MILANO est favorable à regrouper les championnats Doubles jeunes et Quadrettes adultes, sinon les jeunes seraient exclus de la grande fête des boules. Il est par ailleurs fermement opposé à la participation des U18 dans les championnats quadrettes.

Jean-Pierre DÔ exprime la même opposition.



Benoit LEPARC fait remarquer que beaucoup de comités ont des difficultés à monter des triples. L'incorporation des jeunes dans les quadrettes adultes sera très formatrice pour eux et les préparera mieux au passage aux catégories adultes.

Antony STANCO considère que seuls les jeunes les plus performants notamment au tir seront pris par les adultes et beaucoup seront délaissés.

Le Président est partisan de laisser le championnat Doubles jeunes avec les adultes et d'autoriser les U18 à jouer dans les quadrettes adultes.

Robin CHAUCHOT rappelle qu'un des objectifs de la mandature est de faire sauter les contraintes imposées aux jeunes qui les privent de jouer avec les adultes.

Pour gagner un week-end de championnat, Michelle ARVIEU propose de déplacer le championnat de France Combiné Jeunes sur le week-end des Quadrettes adultes.

Le DTN répond que la formule du Combiné va évoluer pour permettre son déroulement dans un boulodrome couvert.

Marie-Jo RIBERON s'interroge sur l'encadrement des jeunes incorporés dans les quadrettes adultes.

Claudine PEYROUSE met au vote la suppression du championnat de France Triples U18 :

- ✓ Soit en déplaçant les championnats de France Doubles U15 et U18 sur le week-end des championnats de France Quadrettes et Triples féminins.

5 votes pour.

- ✓ Soit en autorisant les U18 à participer aux qualificatifs et aux championnats de France quadrettes adultes.

13 votes pour.

1 membre du Comité directeur s'abstient.

- ✚ Le championnat de France Triples U18 est supprimé et les U18 sont autorisés à participer aux qualificatifs et aux championnats de France quadrettes adultes.

Les championnats de France Doubles U15 et U18 sont maintenus avec des qualificatifs au niveau des LBR/CS.

Le nombre de qualifiés reste à 32 en U18, mais passe de 32 à 16 en U15 compte tenu des effectifs.

Les championnats de France Simples sont maintenus toujours avec 32 qualifiés en G -15 et 16 en F -18, mais les F -15 et les G -15 seront regroupés dans un même championnat basé sur 32 participants. Avec 41 licenciées F -15, cette solution s'impose.

Le championnat de France de Combiné change de formule et de mode de qualification.

Le nombre de qualifiés en G -18 passe de 24 à 12, en F -18 de 16 à 8 et F -15 et G -15 sont regroupés dans un niveau U15 avec 12 à 16 participants suivants les performances.

La qualification se fera par les performances obtenues lors des compétitions officielles dont les rencontres de clubs adultes, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques.

Ce championnat pourra se dérouler dans un boudrome de 8 jeux plutôt qu'en extérieur sur des jeux de qualité souvent aléatoire.

- ✚ Par 2 abstentions et 18 votes pour, la nouvelle formule du Combiné est adoptée à l'unanimité.

Le championnat de France de Tirs (Progressif et Précision) est maintenu et un championnat de Relais est créé, ils qualifieront de la même façon que le Combiné à partir des performances obtenues lors des compétitions officielles, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques. Les Multi-épreuves sont donc supprimées.

Le nombre de sélectionnés est le suivant :

	Tir de Précision	Tir Progressif	Relais
G18	12	12	8
F18	9	9	6
G15	9	9	4
F15	6	6	3

- ✚ Par 2 abstentions et 19 votes pour, la nouvelle formule du Combiné est adoptée à l'unanimité.

La CNJ propose la suppression du championnat des clubs jeunes qui a vu la participation de seulement 12 équipes en U15 et 14 en U18 pour un total de moins de 100 jeunes.

Sur 38 rencontres programmées, 19 forfaits ont été enregistrés et des clubs comme Albi, Gap ou Chorges ont dû faire des déplacements importants.

En remplacement, il est proposé un Omnium Jeunes qui consiste en des rassemblements U15 et U18 dans les régions avec des formats de compétition adaptés à leurs effectifs pour dégager des sélections qui disputeront les phases finales.

Ces rassemblements déboucheront sur des 1/16èmes, 1/8èmes, ¼ de finale et une finale nationale avec le format suivant :

- 1^{er} Tour : 1 Double – 1 Combiné – 1 Simple
- 2^{ème} Tour : 1 Progressif
- 3^{ème} Tour : 2 Tirs de Précision
- 4^{ème} Tour : 1 Rapide en double
- 5^{ème} Tour : 1 Double – 1 Combiné – 1 Simple

Ce format correspond à 2h30 de compétition et permet de disputer 3 rencontres dans la journée, ce qui permet la constitution de groupes de 4.

- ✚ La création d'un Omnium Jeunes en remplacement du championnat des clubs Jeunes est adoptée à l'unanimité.

Enfin, à côté du haut niveau et de la pratique compétitive, seront mises en place des rencontres sportives destinées au plus petits avec un format adapté à l'initiation au Sport Boules. Une synthèse de l'existant est en cours et sera proposée aux comités.

Un calendrier précisant les épreuves sur chaque journée « Jeunes » sera diffusé prochainement.

Claudine PEYROUSE évoque le débat lors du dernier Bureau fédéral sur la possibilité de faire jouer les U15 avec les adultes, ce qui correspond à un double sur classement. L'avis de la commission médicale et de la DTN a été demandé et les 2 se sont exprimés contre pour plusieurs raisons : la dimension des terrains et psychologiquement, un enfant de 13 ans n'est pas préparé à aller dans un monde d'adultes.

- ✚ Par 16 votes contre, 3 abstentions et 1 vote pour, l'autorisation pour les U15 de participer aux concours Promotion et Propagande est rejetée.

10. Vie internationale

André MILANO rapporte que le règlement de la Coupe d'Europe 2022 permet chez les féminines à chaque équipe de prendre 1 renfort extérieur au club.

Chez les garçons, les 4 nations majeures n'ont pas droit à un renfort extérieur, mais les autres nations peuvent recourir jusqu'à 2 renforts extérieurs. Ces 2 renforts ne peuvent plus jouer pour une autre équipe ensuite. Le calendrier des tours se décidera lors du Comité directeur du 7 mai.

Un France / Italie masculin va se tenir les 14 et 15 mai à Montélimar 30 ans après et un Italie / France féminin les 11 et 12 juin à Fossano.

Si cela est possible compte tenu du calendrier, 3 U23 représenteront la France au Tournoi international de Tunis à l'Ascension (tournoi de Tir progressif et de Tir de précision féminin et masculin).

Le Tournoi international de l'Isère se jouera les 25 et 26 juin à Fitialieu.

Les Jeux Méditerranées se joueront fin juin à Oran (Algérie) et les Jeux Mondiaux mi-juillet à Birmingham (USA).

L'Euro féminin se déroulera du 31 août au 4 septembre à Ljubljana (Slovénie) et sera qualificatif pour le Mondial 2023 à Rumilly. 5 épreuves (absence du Combiné) seront au programme.

Montbrison accueillera le Mondial Jeunes du 26 au 29 octobre. U18 et U23 disputeront 5 épreuves avec une alternance chaque année Progressif ou Relais et Simple ou Combiné. 4 joueurs autorisés par équipe + 1 manager. Le DTN déplore qu'avec une épreuve de double en plus par rapport à Martigues, le nombre de joueurs autorisés reste le même sous prétexte de ne pas léser les petites nations.

Les championnats du Monde seniors masculins se dérouleront du 1^{er} au 5 novembre à Mersin (Turquie) simultanément au Mondial de Raffa. Les 6 épreuves sont au programme, mais il n'y aura plus qu'un seul passage de qualification en Tir progressif et en Relais.

Enfin, Saint-Vulbas accueillera la Coupe du Monde mixte les 19 et 20 novembre.

André MILANO participera le 21 mai au 21^{ème} colloque pour un sport sans dopage au CNOSF.



11. Intervention du Directeur technique national

Jean-Yves PERONNET informe que le contrat de délégation a été signé et retourné au ministère pour validation et signature. La délégation pour le Sport adapté a été ajoutée, une rencontre avec la DTN du Sport adapté est prévue prochainement pour caler ce transfert de gestion en particulier pour le championnat de France Sport Boules Sport adapté de fin juin à Albi.

Jusqu'à présent la F.F.S.B. ne gère que les aspects techniques.

Le contrat d'engagement républicain, document par lequel les associations s'engagent à respecter les principes de la République, a été signé par le Président. Un support sera conçu par l'assistante de communication pour qu'il puisse être affiché dans toutes les A.S.

L'ANS nous a octroyé une enveloppe de 154 000 € puis une enveloppe supplémentaire de 15 500 € au titre du projet sportif fédéral (PSF) à destination des actions des comités et surtout des A.S. Une information a été diffusée à l'ensemble des comités et 3 webinaires (Comment créer son compte asso, les directives de l'ANS et comment remplir son dossier) ont eu lieu sur ce sujet. Les dossiers doivent être retournés avant le 12 mai. La commission chargée de gérer ces dossiers et de proposer la répartition des aides se réunira ensuite.

Les centres d'entraînement qui vont être mis en place sur les départements peuvent prétendre jusqu'à 15 % de l'enveloppe.

Le Président rappelle que les projets doivent avant tout être porteurs pour le Sport Boules.

Le contrat de développement conclu avec l'ANS a été reconduit pour un montant de 59 700 € et le contrat de performance se décomposera en 70 000 € pour les actions et 20 000 € d'aides personnalisées.

Le CNOSF nous a accordés une aide de 8 700 € dans le cadre du programme d'aide international aux fédérations (PAIF) dont 6 000 € pour le congrès de la FIB à Martigues. Le solde correspond à l'indemnisation des déplacements des élus français siégeant dans des instances internationales.

18 000 € ont été demandés pour 2022.

40 000 € ont été obtenus auprès de la DIGES pour le Mondial de Martigues, la même demande sera faite pour le Mondial jeunes programmé fin octobre à Montbrison. Une autre demande sera effectuée pour la création de la Coupe du Monde mixte de Saint-Vulbas.

Les webinaires ont été lancés et connaissent un succès modeste pour le moment. 4 nouvelles thématiques (animateur de boudrome, Sport adapté, la rencontre sportive en USEP et le sport santé) seront traitées d'ici fin juin.

La labellisation des structures et les aides associées méritent d'être revues car cela revient davantage à aider du fonctionnement plutôt que du développement.

Les A.S. labellisées n'ont pas été primées cette année et à l'avenir cette somme sera plus utilement consacrée à des projets plus structurants et particulièrement à l'aide à l'emploi.

Les comités seront également invités à supporter les frais de déplacement et de séjour des conseillers techniques qui interviennent sur des missions régionales.



L'ANS pourra les aider à ce titre.

Concernant le haut niveau, le calendrier a été étoffé d'événements supplémentaires. Un stage U23 s'est déroulé le 24 avril à Saint-Vulbas et un autre stage les 25 et 26 avril à Dardilly avec 16 jeunes joueuses.

Des groupes d'entraînement vont être mis en place à Saint-Vulbas et à Balaruc pour les joueurs sélectionnables aux Jeux Méditerranéens, Jeux Mondiaux et aux championnats internationaux.

Une réunion se tiendra prochainement pour maintenir un événement international sur la date du Trophée BERAUDIER qui prend fin. Le DTN souhaite la présence de la télévision et l'aide annuelle à la production d'images accordées par le CNOSF et l'ANS pourrait être mobilisée sur cette compétition.

Des tests physiques seront réalisés et une préparation mentale débutera avec des athlètes qui souhaitent s'investir dans la démarche.

Le recours à un logiciel de communication (A360) développé par l'INSEP va faciliter la collaboration de toutes les parties prenantes autour de l'athlète. Grâce à une application, les athlètes, l'encadrement technique F.F.S.B., l'encadrement technique du club et le médical pourront échanger sur l'état de forme et les séances de travail pour un suivi optimum.

Le DTN a rencontré les Maisons régionales de la performance d'AURA et d'Occitanie pour mettre en place des conventions d'insertion professionnelle permettant la prise en charge auprès des employeurs des athlètes d'une vingtaine de journées de travail dans la saison pour des compétitions ou des entraînements.

6 à 8 conventions devraient être signées. Le coût est supporté pour moitié par les Maisons régionales de la performance (ANS) et pour moitié par la Fédération à travers les aides personnalisées.

Un travail de réflexion est lancé sur le format des prochaines éditions de France Tirs dans le but de passer sur 8 jeux, voire d'incorporer un meeting international qui serait télévisé.

Le Relais mixte se met en place de façon laborieuse. Dans le niveau Elite, 3 équipes sont inscrites pour le moment pour 18 places disponibles et dans le niveau National 20 équipes pour 21 places. Les phases qualificatives ont donc été supprimées.

Un camp d'été aura lieu du 19 au 22 juillet dans le Champsaur, les 30 places se sont rapidement remplies.

Un appel d'offres pour renouveler les tenues des équipes de France est en cours de finalisation et sera lancé début mai.

12. Cellule DEF

Philippe TRONCY rend compte de l'activité des contrats d'apprentissage conclus avec 7 candidats au BP JEPS APT et au CQP « Animateur bouliste ».

Ils viennent de suivre la formation CQP animée par Thierry MAHOUDEAU, Alexandre RABAUDE et Sébastien CHAROUSSET au CFA de Bagnols sur Cèze.

Après un trimestre, les retours du CFA sont bons, le groupe vit bien et les jeunes se sentent concernés.

Il regrette néanmoins l'absence de candidat supplémentaire à la formation CQP.

Un nouveau point sera effectué fin juin au cours duquel sera évoquée la pérennisation de l'emploi.

Le Président considère que cette question est essentielle, les jeunes en formation doivent être conscients des efforts consentis par la Fédération et les instances boulistes doivent être prêtes à les accueillir. Il regrette que la Fédération ne propose pas un diplôme d'entraîneur pour vendre des cours de perfectionnement aux adultes.

Le DTN confirme que la F.F.S.B. n'a pas de diplôme professionnel

Plusieurs instances demandent à bénéficier d'un plan quadriennal de l'emploi pour des animateurs de boulo-drome et d'autres cherchent à embaucher un BP JEPS, mais pour l'heure, les demandes sont plus nombreuses que les candidats.

13. Commission nationale d'arbitrage

Elisabeth BONIN revient sur le relationnel qu'entretient la F.F.S.B. avec ses arbitres et le manque de soutien.

Elle attend toujours une lettre d'excuses suite aux incidents des Mondiaux de Martigues et déplore que des athlètes fautifs aient perçu des primes et soient à nouveau sélectionnés.

Les suites d'un carton jaune infligé lors de la rencontre d'Elite 1 Fontaine / Toulouse censées déboucher sur une convocation en conseil de discipline sont restées sans effet.

Elle a été consternée par un commentaire du Président lors d'une formation d'arbitre de Raffa à Mâcon à l'égard des arbitres de la F.F.S.B. affirmant que ces derniers donnaient une mauvaise image.

Le Président répond que concernant Martigues, l'arbitre n'ayant pas fait de rapport, le problème est interne à la Fédération et dans la mesure où le DTN a adressé aux athlètes un courrier de recadrage, l'affaire est close.

Le dossier du carton jaune collectif infligé au club de Fontaine a été transmis au président du conseil national de discipline de 1^{ère} instance qui, après avoir interrogé les différents protagonistes, a estimé qu'il n'avait pas assez d'éléments pour déclencher une procédure disciplinaire. Un courrier d'avertissement sans frais a été envoyé au manager de Fontaine.

Claudine PEYROUSE suggère que dans pareille situation, des travaux d'intérêt bouliste soient imposés.

Concernant l'image des arbitres, le Président répond que l'âge moyen du corps arbitral et leur tenue vestimentaire ne collent pas avec l'image moderne qu'il appelle de ses vœux.

Elisabeth BONIN se plaint des retards récurrents et des erreurs dans la gestion administrative des missions des arbitres.

Le budget de l'arbitrage qui a été remis avant le début de la saison a été éclaté dans différents secteurs, ce qui rend le suivi impossible.

Le Président confirme que les affectations actuelles ne sont pas bonnes, mais le Trésorier général fait le nécessaire d'ici mai.

Le DTN ajoute que ce n'est qu'un problème de présentation et qu'il est pertinent de connaître ce que coûte chaque compétition ou championnat

Enfin, plusieurs problèmes d'alcoolisation d'arbitres se sont produits cette saison et les fautifs ont été retirés de prochains championnats.

Le Président répond qu'on peut juger le comportement, mais pas l'alcoolisation.

Jean-Claude POYOT ajoute que pour déclencher une procédure disciplinaire, il faut nécessairement un rapport dénonçant les faits de la part d'un arbitre ou d'un dirigeant.

Le DTN informe que la F.F.P.J.P. a obtenu l'autorisation de faire des mesures d'alcoolémie par des personnes habilitées ayant reçu une formation au préalable. Il a demandé au médecin fédéral de la F.F.P.J.P. de lui transmettre les règlements et protocoles mis en place

Elisabeth BONIN demande de passer le forfait journée d'arbitrage de 55 à 75 € pour en finir avec la prise en compte ou pas du repas du soir sur les concours nationaux.

Le Président demande un chiffrage avant de prendre une décision.

14. Commission féminine

Michelle ARVIEU fait un point sur les épreuves mixtes mises en place cette saison.

Le Relais mixte débute timidement, mais des relances sont faites pour compléter les 2 niveaux.

Le Double mixte semble plaire, les comités enregistrent de nombreuses inscriptions, le CBD de l'Ain compte ainsi 135 équipes en 3D/4D.

Concernant les F2, l'objectif à terme est de réduire cette catégorie à 32 équipes, ce qui renforcera la F3. Il faudra alors proposer un véritable programme sportif à cette dernière.

15. Commission nationale administrative et juridique

Christian DEMARCONNAY indique qu'il a interrogé la mission juridique du Ministère des sports pour connaître la règle relative à l'attribution d'un titre de champion de France à un joueur de nationalité étrangère sur une épreuve individuelle.

La nouvelle loi sur le sport sera applicable pour la prochaine mandature.

Une plus grande liberté est donnée aux fédérations dans la définition de la règle sur le visa médical. Le DTN va approfondir la question avec la commission médicale.

S'agissant de l'honorabilité et de la lutte contre les discriminations, les textes fédéraux paraissent à jour, mais la commission procédera à une relecture.

Actuellement, la représentation des féminines dans les comités directeurs correspond à 25 % des sièges, le code du sport va nous demander d'aller jusqu'à la parité.

Le Président précise que le CNOSF a fait une requête pour que cette disposition ne s'applique qu'en 2028.



Pour le prochain renouvellement du Comité directeur de la F.F.S.B., les A.S. seront électrices à hauteur de 50 % des voix. Les 50 % restants revenant aux LBR et CBD.

Cela suppose qu'au préalable la Fédération s'assure que toutes les A.S. soient en conformité, notamment par rapport à leurs statuts, sous peine de nullité du vote.

Pour ce faire, il est proposé la mise en service d'une fiche de recensement des A.S. qui reprend la liste des dirigeants bénévoles, des encadrants et des bénévoles non licenciés. Ce document à retourner à la Fédération avec les statuts doit être mis à jour à chaque changement et au minimum à chaque début mandature. Il permettra aussi de contrôler l'honorabilité.

Une adresse mail dédiée sera créée pour collecter ces fiches et les CBD seront mobilisés pour favoriser le retour d'informations.

Le scrutin de listes bloquées en vigueur associé au scrutin plurinominal ne donne pas entière satisfaction car il ne permet pas la représentation de la ou des liste(s) concurrente(s).

Le Bureau fédéral s'est prononcé en faveur d'un scrutin de listes majoritaire sur l'exemple des élections municipales qui permet à la liste arrivée en tête de disposer de la majorité et aux listes perdantes d'obtenir une représentation.

La commission administrative prépare les textes de cette réforme d'ici la fin de l'année.

Enfin, Jean-Claude POYOT prépare un projet sur la création de la licence « Dirigeant » largement inspiré de ce que pratique la Fédération Française de Handball.

16. Commission communication

Yves PIRIAC informe qu'un appel d'offres a été lancé pour l'impression et le routage de la revue fédérale comme tous les 4 ans. Un nouveau prestataire, l'Imprimerie CHIRAT de Saint-Just la Pendue (42), a été choisie, ce qui permettra une économie de 1 600 € par numéro.

Le magazine s'efforce de s'ouvrir de plus en plus vers les comités à travers ses diverses rubriques. Le support papier plébiscité lors d'une récente consultation demeure, mais la réflexion pour le numérique n'est pas abandonnée.

Le site internet refondu par le chargé de développement durant le confinement pour un prix de 250 € est désormais très fonctionnel avec 6 « tuiles » en actualité.

La page Facebook est animée par Robin CHAUCHOT assistée par Laetitia LE GLOANNE. 10 146 personnes sont abonnées à ce jour, la 10 000ème abonnée a été récompensée de la collection « Il était une fois la Boule Lyonnaise » d'Yves MOREAU.

Laetitia LE GLOANNE est amenée à remplacer Bruno TOMMASONE qui souhaite cesser sa collaboration avec la F.F.S.B. Elle sera également chargée de constituer un réseau de correspondants locaux pour diffuser davantage d'informations de terrain sous un angle fédéral.

La Web TV continue ses retransmissions grâce à une équipe de 3 personnes dont Virgile MACHADO qui intervient en tant que sous-traitant (micro-entrepreneur).

Sport en France fêtera son 3^{ème} anniversaire le 28 mai. Les enquêtes de Médiamétrie montrent que les audiences sont en hausse constante. La F.F.S.B. est reconnue pour jouer le jeu de la promotion de la chaîne et le Président souhaite que ces efforts se poursuivent.

2 enregistrements ont été réalisés récemment dans les locaux de Sport en France et 2 reportages ont également été tournés le 11 avril à Dardilly avec Barbara BARTHET, « Le geste parfait » (magazine de 6 mn) et « Ce jour-là » (récit de la finale du championnat du monde de Tir progressif en 2014 à Mâcon).

Un autre reportage « les pépites de Maxou » est prévu avec Guillaume ABELFO à Balaruc.

Les fédérations bénéficient chaque année d'une aide cofinancée par le CNOSF et Sport en France pour la prise en charge de 40 % des frais de retransmission d'un événement. L'ANS peut compléter cette aide pour monter à un maximum de 50 %. Cette année, la Fédération a décidé d'en faire profiter la Ligue Sport Boules M1.

A noter que chaque retransmission d'une étape de Ligue Sport Boules M1 revient à 1 500 € entre la prestation de Virgile et les frais de déplacement et de séjour de l'équipe de tournage.

De son côté, L'Equipe TV a déjà mis en ligne sur sa plateforme les replays des 4 premières étapes de la Ligue Sport Boules M1.

La soirée des champions est organisée le 30 mai au siège du CNOSF pour mettre à l'honneur les champions du monde et d'Europe 2021.

Dans le cadre du centenaire de la Fédération, un film sera réalisé par Blue Vista sur la base du livre écrit par Yves MOREAU et avec le concours de Laetitia LE GLOANNE qui va écrire le conducteur.

Le Président précise que le livre du centenaire sera remis à tous les membres du Comité directeur, à tous les présidents de LBR et CBD et sera mis en vente à la Boutique de la F.F.S.B. aux côtés d'autres articles dérivés. A ce sujet, il annonce l'ajout dans le cahier des charges des championnats de France de la mise à disposition par l'organisateur de 2 personnes pour gérer le stand de la Boutique de la F.F.S.B. pendant la durée du championnat avec rétrocession de 20 % sur le chiffre d'affaire, un inventaire étant réalisé à l'arrivée et au départ par un élu fédéral et un membre du comité d'organisation.

Enfin, des roll up retraçant toutes les décennies de l'histoire de la Fédération ont été réalisés et seront proposés à l'exposition dans divers endroits.

17. Commission informatique

Robin CHAUCHOT indique que les réflexions et travaux en cours avancent avec le concours d'Elisabeth BONIN et de Quentin VUVIET, Chargé de développement numérique.

Dernièrement, le site web de la Ligue Sport Boules M1 a été repris et l'objectif est d'en faire de même avec les Ligue Sport Boules F1 et M2 voire les clubs avec un gestionnaire à trouver pour chacun. Le site fédéral reste la porte d'entrée principale.

Claudine PEYROUSE souhaite que les jeunes aient leur site dédié et le fassent vivre.

Le gros chantier actuel est la refonte de Bouly. Après plusieurs réunions de travail, le cahier des charges est quasiment finalisé et sera proposé prochainement en appel d'offres.

La volonté est de trouver une solution professionnelle pour moderniser Bouly d'ici juin 2023 avec un véritable espace licencié et la possibilité de dématérialiser la licence.

Une aide sera sollicitée à l'ANS dans le cadre de la transformation numérique, elle peut atteindre 80 % de l'investissement.

Le Président confirme que la mise en place de la dématérialisation et l'individualisation de la licence sont importantes, mais il est essentiel de préserver aussi le système actuel vu notre population.

18. Cellule des Comités en développement

Benoit LEPARC rappelle que la cellule fonctionne autour de 2 axes de travail :

- ✓ La réalisation d'un questionnaire « « boîte à outils » » à destination des A.S. animée par Michel MARCHAND,
- ✓ Le projet de nouvelles pratiques animé par lui-même.

L'apport de Thierry MAHOUDEAU, conseiller technique de Bourgogne Franche-Comté, mis à disposition par le DTN a été très apprécié.

Michel MARCHAND part du constat que les A.S. qui sont au cœur de l'activité bouliste sont fragilisées car le président, parfois élus par défaut, est souvent seul. Or, ce sont les A.S. qui structure l'activité bouliste en assurant l'accueil, le recrutement, l'animation et l'entretien des installations sportives.

Il importe donc de venir épauler les dirigeants d'A.S. en particulier dans les comités à faible effectif en leur proposant des solutions qui faciliteront leurs tâches.

Au préalable, un questionnaire va leur être adressé pour recenser l'ensemble des besoins qu'ils rencontrent pour ensuite tenter d'y répondre.

5 thématiques d'outils ont été identifiées :

- ✓ Animation
- ✓ Information
- ✓ Publicité et promotion
- ✓ Organisation de compétitions
- ✓ Administratif, comptable et financier

Toute une série d'outils possibles ont été listés pour chaque thématique.

La volonté aujourd'hui est de diffuser le questionnaire aux A.S. par le biais des LBR et CBD.

L'objectif est de maintenir le nombre d'A.S., de susciter des vocations de dirigeants, de faciliter la tâche des dirigeants, de se consacrer davantage au développement.

Le président considère que ce questionnaire trop détaillé pour le moment est indispensable et qu'il convient de le coupler avec celui proposé par la commission administrative pour envoi courant mai.

Il reconnaît l'utilité de la démarche, mais pense qu'il est illusoire de vouloir sauver toutes les A.S. Il faut garder en priorité les A.S. structurées sur le plan humain et des équipements.

Cela s'imbrique avec la politique de l'emploi car la formation bouliste n'est pas l'affaire de bénévoles, mais de professionnels.

S'agissant des nouvelles pratiques, le constat de départ est qu'il existe de moins en moins de compétition de traditionnel, qu'il faut parcourir de plus en plus de distance et que l'âge médian est à 63 ans. De même, les possibilités de pratique pour les féminines et les jeunes sont restreintes et les formats de compétition ne sont plus adaptés.

A ce jour, la Fédération propose une pratique compétitive et une pratique récréative, cette démarche vise à proposer une pratique intermédiaire qui serve de passerelle entre la compétition et le récréatif tout en étant attractif.

Les grands principes des formules développées sont :

- ✓ S'adresser à des licenciés et non licenciés
- ✓ Faire jouer des licenciés plus souvent
- ✓ Faire participer un maximum de licenciés sans exclusion d'âge, de sexe ou de niveau
- ✓ Trouver une forme de répétition dans la saison
- ✓ Créer de la convivialité
- ✓ Garder de l'enjeu, mais sans tuer le jeu
- ✓ Entretenir le sentiment d'appartenance en bannissant l'individualisation
- ✓ Réduire les temps morts
- ✓ Réduire les distances
- ✓ Permettre l'autoarbitrage et l'autogestion

3 formules clé en mains ont été retenues (découverte, animation, coupe) et laissées au choix des A.S. selon leurs besoins et leur public.

Le Président confirme que notre discipline peine à renouveler ses licenciés et que trop de pratiquants ne trouvent pas d'intérêt dans ce qu'on leur propose. Les concours Vétérans en semaine fonctionnent, mais les concours Propagande et Promotion le week-end n'attirent pas les nouvelles recrues. Les nouvelles formules devront répondre aux attentes de ces nouveaux arrivants et là encore, cela passe par des animations encadrées par des professionnels à former.

Des expérimentations devront être conduites sur le terrain sans avoir peur de brasser licenciés et non licenciés.

L'important est de recenser les participants et de garder le contact pour assurer un suivi efficace en leur proposant des animations régulièrement. Un site dédié à ces publics pourrait être créé.

Benoit LEPARC confirme que c'est bien le but poursuivi par la formule « Découverte » qu'il compte mettre en œuvre dans le prolongement d'animations (séance d'initiation, rencontre lors des forums des associations) avec des A.S. pilotes pour organiser des rencontres amicales intégrant les non-licenciés ayant participé aux animations.

Une coupe départementale de point est également envisagée, elle sera accessible aux licenciés comme aux novices. Une coupe départementale de tir adapté sera proposée, ainsi que de nouveaux formats de compétition inter AS et une formule sportive adaptée aux comités à faible effectif pour développer cette pratique.

Marie-Jo RIBERON trouve que les idées sont bonnes, mais encore faut-il trouver les personnes motivées dans l'A.S. pour les mettre en œuvre.



Philippe TRONCY fait remarquer que les nouvelles pratiques font partie des missions de la DEF et qu'elles existent déjà par centaine. La priorité aujourd'hui est de recenser toutes ces formules et d'en faire un catalogue qui sera utile pas seulement aux comités à faible effectif. Néanmoins, la question cruciale reste les moyens humains.

Benoit LEPARC répond que les formules proposées sont issues d'un groupe de 15 personnes représentant toutes les ligues et qu'il a rendu compte des travaux au DTN qui est par ailleurs responsable de la DEF. Il déplore la réaction de Philippe TRONCY alors que la Cellule CED s'est toujours montrée disponible et transparente vis à vis de la DEF. Il ne souhaite pas être en opposition avec la DEF mais collaborer, voire servir de VRP dans les comités.

Le DTN confirme que des travaux ont été menés en parallèle, il convient maintenant d'en faire la synthèse tous ensemble et de définir un plan de marche.

Le Président est convaincu que la réussite de ces actions de développement repose nécessairement sur les moyens humains internes à l'A.S. d'accueil et sur leur enthousiasme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Président de la F.F.S.B.

B. DAUBARD

La Secrétaire générale

MC. BIELLI